

## TARIFICATION DES HONORAIRES

### HONORAIRES DE LOCATION

#### *A la charge du locataire*

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi du 6 juillet 1989
  - Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup>
  - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
2. Box et Parking : 200 € TTC
3. Actes supplémentaires, Avenant au contrat de location : 360 € TTC

### HONORAIRES DE LOCATION

#### *A la charge du bailleur*

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise et de négociation : 15 € TTC/m<sup>2</sup>
- Box et parkings : 200 € TTC

### HONORAIRES POUR LOCATION COMMERCIALE – PROFESSIONNELLE – BAIL DE CODE CIVIL

#### *A la charge du locataire*

10% HC (12 % TTC) sur le montant du loyer hors charges de la première période triennale.

*Ces honoraires comprennent la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée*

### HONORAIRES DE GESTION

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : 6 % HT (7.20 % TTC)

GLI : 2.8 % TTC